

ATTESTATION

Saison 2022/2023

La **Fédération Française de Tir à l'Arc** atteste que la structure suivante :

0271076 - COMPAGNIE DES ARCHERS MACONNAIS

bénéficie d'une certification fédérale pour avoir recours à la pratique d'activités physiques comme thérapeutique non médicamenteuse, et délivrer les titres suivants :

ATP SPORT SUR ORDONNANCE

Pour son action dénommée :

Sport sur ordonnance au sein de la Compagnie des Archers Mâconnais avec référent Gérard CHAMPION

Avec l'encadrement suivant

Gérard CHAMPION - Entraîneur 2

Validité : jusqu'au 31/08/2023

Le 01 décembre 2022

Le président de la FFTA
M. Jean-Michel CLEROY

